



**POINT D'INFORMATION
N°11 02/07/20**



PLAN DE RETOUR A LA NORMALE

Références :

- ❖ Note ministérielle du 16/06/2020 : Recommandations pour un « retour à la normale dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées »
- ❖ Renseignements pris dans les autres EHPAD
- ❖ Evaluation et suivi des visites actuelles.
- ❖ Avis du Conseil de Vie Sociale du 30 juin 2020.



Plan de retour d'activités :

PLANNING	ACTIVITE
12 mars	Fermeture de l'établissement et confinement en chambres
17 mars	Mise en place des visios avec les familles
01 avril	Sorties dans le parc et promenades individuelles avec les résidents
06 avril	Intervention kinésithérapeute 2x/semaine pour une dizaine de résidents. Mise en place du point info aux familles
09 avril	Intervention coiffeuse 1x/semaine
09 avril	Plus de signes cliniques liés au COVID-19
11 avril	Distraction avec les chevaux dans le parc
17 avril	1ers Tests
21 avril	Visites des familles sur RDV
27 avril	2nds tests
05 mai	Gym dans les étages
06 mai	Chariot crêpes dans les étages
07 mai	Apéritifs en chambre
11 mai	Activités dans les étages
14 mai	1ere animation musicale dans les couloirs
27 mai	Anniversaire en chambres
04 juin	Reprise de l'activité yoga 1x/semaine
11 juin	Intervention pédicure
22 juin	Déconfinement des résidents : salle commune + repas
23 juin	Visites des familles sans RDV sur créneau horaire du lundi au vendredi
24 juin	Anniversaire en salle avec madame CROLBOIS
07 juillet	Reprise de l'activité motricité avec Handisport 1x/semaine
13 juillet	Reprise des hébergements temporaires
mi-août	Reprise de l'office religieux le vendredi



Activité de l'EHPAD :

Nombre d'admission en :

- + Hébergement complet au 02/07/2020 : 10
- + Nombre d'hébergement temporaire au 02/07/2020 : 1

Nombre d'admissions prévu, à ce jour, à compter du 03 juillet en :

- + Hébergement complet : 3
- + Hébergement temporaire : 3



Suite à la réunion du CVS, différents points ont pu être abordés en présence des représentants des familles, des résidents et agents ; des décisions ont été prises, à savoir :

- ✓ Les visites sont autorisées **uniquement dans les chambres** des résidents du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30 ; le nombre de visiteurs est limité à 2 personnes. Les visiteurs devront quitter l'établissement au plus tard à 16h30.
Au-delà de 2 personnes, les visites seront réalisées à l'extérieur de l'établissement (terrasse avant).
 - Valable aussi bien pour le secteur classique que l'unité sécurisée, à compter du 02/07/2020.
- ✓ Le W.E. et jours fériés : les visites sont autorisées en chambre, limitées à 2 personnes. Créneau horaire de présence : de 14h30 à 16h30. Les visiteurs devront quitter les locaux au plus tard à 16h30. Les RDV sont à prendre du lundi au vendredi, pour le WE. N'ayant pas de personnel administratif à l'accueil, les personnes inscrites devront **se présenter à l'entrée de l'EHPAD obligatoirement, entre 14h15 et 15h00**. Au-delà, les portes seront fermées.
Pour l'unité sécurisée : les visiteurs pourront se présenter directement à l'entrée extérieur de l'unité. C'est un soignant de l'unité qui ouvrira la porte.

Il est **strictement interdit** de rester dans la salle conviviale (grande salle) ou dans les couloirs avec le résident et interdit de se rendre dans d'autres chambres, que celle de la personne visitée.

Au regard de la fragilité des personnes âgées accueillies, les mesures de protection doivent continuer à s'appliquer : Respect strict des gestes barrières et d'hygiène et en particulier **le port obligatoire du masque personnel et passage des mains au gel hydro-alcoolique.**

Protocole de visites à compter du 02/07/2020 :

- Entrer avec son masque en place, se passer les mains au gel hydro-alcoolique.
- Signature de l'attestation de décharge unique et permanente : 1x/personne.
- Inscription dans le registre d'accueil, à chaque visite.
- Les enfants sont autorisés : à partir de 11 ans, un masque doit être porté.



Admissions :

- Les visites de préadmissions sont de nouveau possibles, dès ce jour, en respectant les mesures barrières : 2 personnes uniquement.
- Ci-joint le lien de la vidéo (réalisée par nos soins) de présentation de l'EHPAD sur YouTube https://youtu.be/-5ul9F_Vx8U
- Sans test de sérologie, la personne âgée accueillie à l'EHPAD, sera placée en isolement 14 jours. Si un test sérologique est réalisé, il sera en isolement 7 jours, avec une surveillance. Il pourra être visité par sa famille. Les personnes seront alors habillées en conséquence.

Dispositif Accueil de jour :

- L'accueil en journée sera possible, **à compter du lundi 06 juillet**. La condition : avoir un test sérologique positif, avant le 1^{er} accueil.

Sorties à domicile ou promenades en voiture :

Celles –ci ne sont pas autorisées pour le moment. Les sorties collectives, individuelles, en voiture, ... seront autorisées à la déclaration de la fin de la crise sanitaire et avec l'accord des autorités ministérielles.

Reprise du fonctionnement du PASA (Pôle d'activités de Soins Adaptés) Nocturne :

Ouverture le 07 septembre 2020.

